



MICHEL SAPIN
MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

[@Min_Finances](#)

Paris, le 10 juillet 2014
N° 120

**Concilier protection du pouvoir d'achat des épargnants
et bonnes conditions de financement du logement social :**

**Michel SAPIN annonce que le taux du livret A sera porté à 1%
à compter du 1^{er} août 2014.**

Dans un contexte de très faible inflation (0,3 % sur un an en juin pour l'inflation hors tabac, qui sert de référence) et conformément aux procédures agréées, Christian NOYER, Gouverneur de la Banque de France, a proposé au Gouvernement de déroger au taux calculé de 0,5 % pour la rémunération du livret A, compte tenu du caractère exceptionnellement bas de l'inflation, et de ramener de 1,25 % à 0,75 % le taux du livret A.

Sur cette base et soucieux de trouver un équilibre entre la juste rémunération de l'épargne des Français, l'attractivité du Livret A qui collecte de l'épargne pour financer la construction de logements sociaux, mais aussi la nécessité de préserver le coût des prêts aux organismes de logement social, qui dépend directement du taux du Livret A, le Gouvernement a décidé de fixer le taux du livret A à 1 %.

Ce taux, qui s'appliquera à compter du 1er août 2014, reste bien au-dessus de l'inflation actuellement constatée ; il permettra donc à l'épargne des Français de continuer à être correctement rémunérée, tout en favorisant un financement moins coûteux et abondant du logement social.

La formule de référence du taux du Livret A est basée sur la prise en compte du niveau de l'inflation et des taux d'intérêt à court terme. Le progression des prix à la consommation hors tabac, sur 12 mois, calculée sur le dernier mois connu (juin) est de 0,3 % au 10 juillet 2014.

Contact presse :

Cabinet de Michel SAPIN

01 53 18 41 13

sec.mfcp-presse@cabinets.finances.gouv.fr